

# ASSEMBLEE GENERALE

11 AVRIL 2026

PALAIS DES CONGRES DE PERPIGNAN



**Le Président,  
Jean-Pierre SANSON**

A Mesdames, Messieurs les Président(e)s  
des ACCA - AICA et Chasses gardées  
affiliées

A Perpignan, le vendredi 20 février 2026

Objet : Réunions de secteur  
Réf : JPS/JRC/AF/ 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer aux réunions de secteur préparatoires à l'Assemblée générale 2026, prévue le **samedi 11 avril au Palais des Congrès de Perpignan**, qui se tiendront suivant le calendrier ci-dessous.

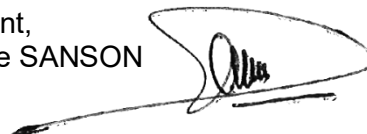
Ces réunions seront précédées d'un point de situation sur le sanglier de 18h à 19h.

A l'issue de chaque réunion, dans un esprit de convivialité, une collation sera servie à l'ensemble des participants.

Votre dossier Assemblée Générale vous sera adresser par mail et sera également disponible dans votre espace intranet à compter du vendredi 6 mars 2026.

Je compte sur votre présence,  
Cordialement.

Le Président,  
Jean-Pierre SANSON



<b>Calendrier des réunions de secteur</b>			
<b>Date</b>	<b>Point Sanglier</b>	<b>Préparation AG</b>	<b>Lieu</b>
<b>Lundi 09 mars 2026</b>	<b>18h</b>	<b>19h</b>	Salle Centre de Loisirs – Avenue Jean Jaurès - <b>MAURY</b>
<b>Mardi 10 mars 2026</b>	<b>19h*</b>	<b>20h*</b>	Salle de la Mairie – Avenue du Vallespir <b>MAUREILLAS LAS ILLAS</b>
<b>Mercredi 11 mars 2026</b>	<b>18h</b>	<b>19h</b>	Salle Cal Xiquet – 6 Place Pierre Patau <b>BOLQUERE</b>
<b>Jeudi 12 mars 2026</b>	<b>18h</b>	<b>19h</b>	Salle des Fêtes – RN 116 <b>SERDINYA</b>
<b>Lundi 16 mars 2024</b>	<b>18h</b>	<b>19h</b>	Siège Fédération des Chasseurs – 47 avenue Giraudoux <b>PERPIGNAN</b>

Le Président  
Jean-Pierre SANSON

Perpignan, le jeudi 5 mars 2026

Mesdames les Présidentes, Messieurs les  
Présidents d'ACCA - AICA - Chasses gardées  
affiliées

Objet : Convocation Assemblée générale

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale statutaire fédérale 2026 qui aura lieu le :

**Samedi 11 Avril 2026 à 8h45**  
**Palais des Congrès**  
**Place Armand LANOUX à PERPIGNAN**  
(Accueil des participants à partir de 8 heures)

Monsieur Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, Préfet des Pyrénées-Orientales honorera de sa présence cette Assemblée générale.

Un repas sera servi à l'issue des travaux.

Je vous transmets le dossier « Assemblée générale 2026 » qui comprend les documents utiles à la préparation de cette réunion.

Je vous rappelle que :

- les fiches-vote des participants doivent nous être adressées avant le samedi 21 mars 2026 impérativement
- conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fédération, les questions à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée doivent être déposées au secrétariat fédéral au plus tard le 21 mars 2025 (voir fiche dossier).

Ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport de gestion exercice 2024/2025
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Budget de l'exercice 2026/2027
- Affectation des résultats
- Vote des résolutions
- Questions inscrites à l'ordre du jour
- Table ronde Petit Gibier
- Rapport moral du Président

L'annonce de l'Assemblée générale a été insérée dans l'Indépendant et l'Agri pour respecter les dispositions de l'article 11 des statuts des Fédérations.

Je compte sur votre présence et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,  
Jean-Pierre SANSON



# L'ASSEMBLEE GENERALE 2026

## I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il faut distinguer deux catégories d'adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs :

⇒ L'adhérent individuel, titulaire du permis de chasser,

⇒ L'adhérent territorial, titulaire d'un droit de chasse, représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse

### **L'adhérent individuel « Le chasseur »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut donner délégation par écrit à un autre adhérent individuel ou territorial.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit d'autres adhérents individuels.
- ▶ Ne peut détenir plus de 10 pouvoirs

**Tout adhérent individuel souhaitant participer aux travaux de l'AG doit s'inscrire au siège fédéral au plus tard le 21/03/2026. Au moment de l'inscription, il devra présenter son permis de chasse validé et le timbre vote de la campagne en cours.**

### **L'adhérent territorial « Représentant d'un territoire »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit des voix d'adhérents individuels.
- ▶ Dispose de voix hectares à raison d'une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha (plafond 2500 hectares).
- ▶ Peut déléguer ses voix ha à un autre adhérent territorial.

**Un adhérent territorial ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'1/100 du nombre total des adhérents de la campagne précédente soit 57 VOIX.**

▶ Une liste nominative des adhérents participant à l'Assemblée Générale sera établie. Elle comportera le nombre de voix dont chacun d'eux dispose et sera émarginée le jour de l'Assemblée Générale. Un dossier « Assemblée Générale » est adressé d'office par voie numérique à tous les adhérents territoriaux. Ce document sera à la disposition des adhérents individuels au siège fédéral et sur le site internet de la FDC66 pendant les 30 jours précédant l'Assemblée.

## **II - INSCRIPTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### Article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs

"Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par lettre recommandée avec accusé réception et reçue au secrétariat de la Fédération VINGT JOURS avant la date prévue pour cette séance".

Les questions ainsi inscrites à l'ordre du jour seront présentées dans un temps de parole fixé par le Conseil d'Administration.

### NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les questions devront parvenir au siège fédéral impérativement avant le **21 mars 2026**.

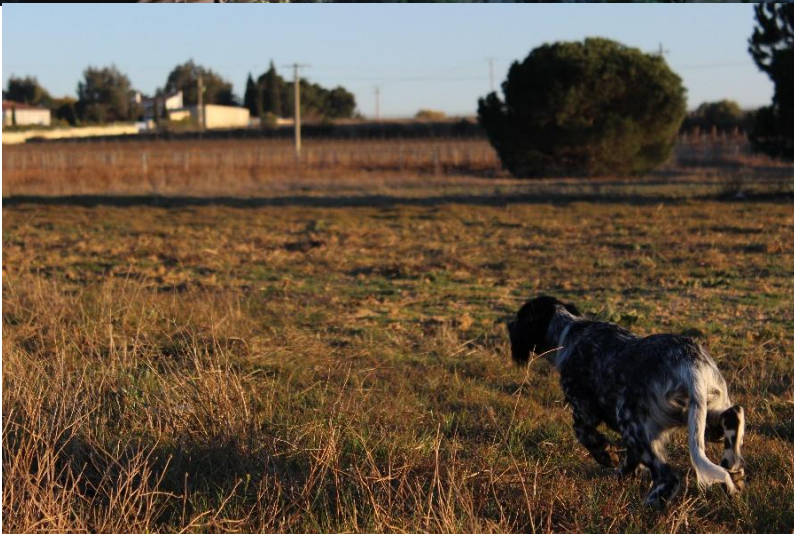
Les questions qui parviendraient après cette date limite ne seront ni examinées, ni présentées à l'Assemblée Générale.

**Un constat d'huissier sera effectué le 24 mars 2026.**

## **III - DEROULEMENT AG 2026**

A partir de 08 h 00	Accueil des Adhérents
09 h 00	Début de séance / Remise des médailles
09 h 15	Allocution de Monsieur le Maire de Perpignan
09 h 20	Désignation du bureau de séance et ouverture des débats
09 h 30	Rapport d'Activité Saison 2025/2026
10 h 10	Allocution de Monsieur le Préfet
10 h 30	Compte-rendu de gestion du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025
	Rapport du Commissaire aux comptes
10 h 50	Budget prévisionnel 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027
11 h 00	Vote des résolutions Questions inscrites à l'ordre du jour (Vote à main levée en ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour)
11 h 10	Table Ronde : « La renaissance du Petit Gibier »
11 h 45	Rapport Moral du Président Jean Pierre SANSON
12 h 00	Clôture

# Bilan d'Activité 2025/2026



## Table des matières

<b>1. SERVICES ADMINISTRATIFS</b> .....	<b>3</b>
1.1. Schéma départemental de Gestion Cynégétique .....	3
1.2. Validation du Permis de Chasser .....	4
1.3. Gestion des ACCA .....	5
1.4. Gestion des Plans de Chasse Grand Gibier .....	5
1.5. ASAPT .....	6
1.6. Les Formations .....	7
<b>2. SERVICES TECHNICO-ADMINISTRATIFS</b> .....	<b>9</b>
2.1. Dégâts de grand gibier .....	9
2.2. Prévention des Dégâts.....	10
2.3. Acquisition Foncière.....	11
2.4. PAPEG : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix grise de montagne .....	11
2.5. AGRIFAUNE PYRENEEN 2025 : pastoralisme et petite faune de montagne.....	12
2.6. PAPER : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix Rouge .....	13
2.7. Commission Petit Gibier .....	14
2.8. Trame Verte et Bleu (TVB).....	14
2.9. Autres projets/financements.....	16
<b>3. SERVICES TECHNIQUES</b> .....	<b>20</b>
3.1. Bilan des prélèvements .....	20
3.2. Recensements / Comptages .....	21
3.3. Réseau Sanitaire : SAGIR.....	32
3.4. Valorisation de la venaison .....	33
<b>4. COMMUNICATION</b> .....	<b>35</b>
<b>5. PARTIE FINANCIERE</b> .....	<b>36</b>
5.1. Compte de résultats / Bilan .....	36
5.2. Budget Prévisionnel 26/27 .....	42

Le bilan d'activité présente une synthèse des actions et dossiers, il est le fruit du travail collégial du Conseil d'Administration des Collaboratrices et Collaborateurs. Au cours de cet exercice, l'équipe fédérale était composée de 12 salariés (12 ETP) pour assurer le fonctionnement administratif et technique des missions dévolues à la Fédération. Un apprenti en BTS GPN nous a rejoint à compter du mois de septembre pour prêter main forte au service technique.

## 1. SERVICES ADMINISTRATIFS

### 1.1. Schéma départemental de Gestion Cynégétique

Le SDGC 2023/2029 constitue - pour les chasseurs comme pour le grand public - un document de planification dont l'objectif est d'inscrire la chasse départementale dans une perspective de gestion durable et responsable des espèces et de leurs habitats.

Ce document de 166 pages a été validé par Monsieur le Préfet le 3 septembre 2023

12 enjeux y sont développés :

- La sécurité
- Les outils et supports de gestion des espèces
- La gestion des espèces
- La surveillance sanitaire
- La recherche du grand Gibier blessé
- L'équilibre Agro/Sylvo/Cynégétique
- L'indemnisation des dégâts de grand Gibier
- Les Habitats et la Biodiversité
- Les notions de Chasse Populaire et Démocratique
- La Formation
- La Communication
- La Chasse au cœur de la société

Outre les objectifs de gestion clairement définis, 148 dispositions réglementaires qui s'imposent aux chasseurs, aux groupements et Associations de chasse du Département.

Concernant la sécurité, les nouvelles dispositions applicables lors de la saisons 2025/2026 - à savoir, la matérialisation des postes sur le terrain et leur répertoriage sur une cartographie - ont été mise en place au sein des équipes de battue.

Pour continuer de mettre l'accent sur la sécurité, en **2026/2027**, il incombera au chef de battue de réaliser un plan de la battue avant chaque traque.



**Financement :** Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, FDC66

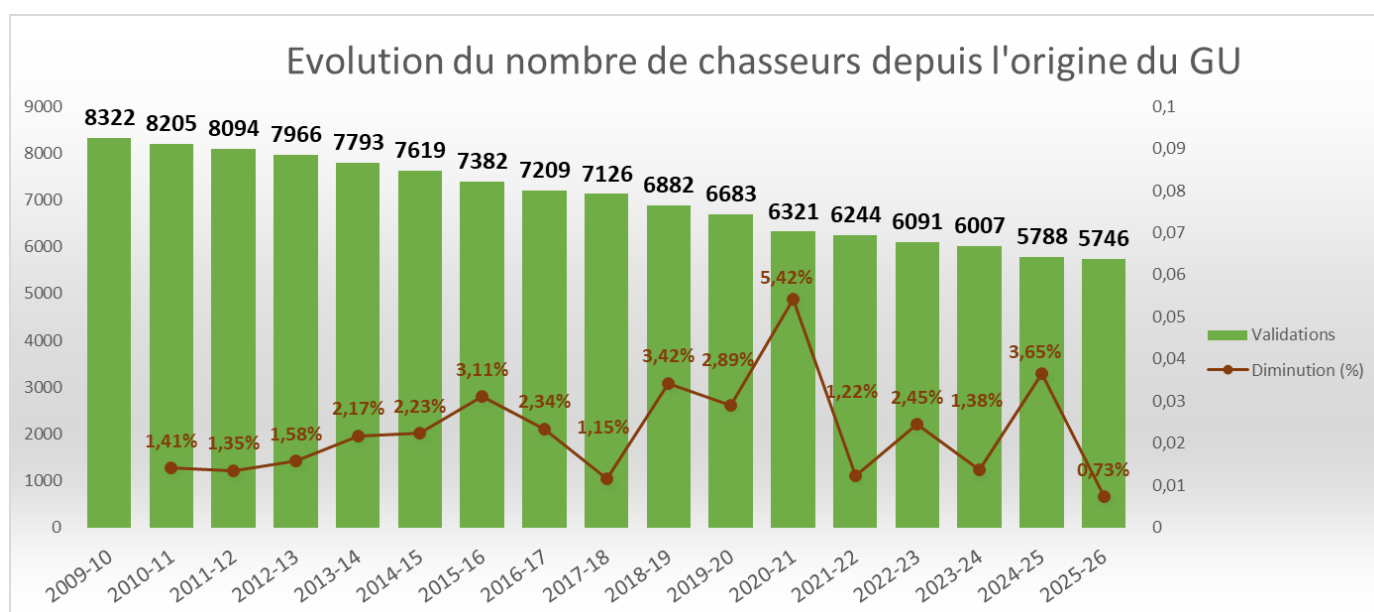
**Partenariat :** Acteurs cynégétiques, OFB, ONF, Chambre d'Agriculture, Associations Spécialisées, APN

## 1.2. Validation du Permis de Chasser

Le nombre de validation en 2024/2025 a atteint 5788 en fin de saison, ce qui marque une nouvelle diminution (-3,65%) par rapport à la saison précédente.

A ce jour, nous enregistrons 5746 validations pour la saison 2025/2026, soit une diminution de -0,73%. Il s'agit de la diminution la plus faible jamais enregistrée depuis la création du Guichet Unique. Avec 42 validations de moins que l'année dernière, les Pyrénées Orientales se placent cette saison dans les départements les moins impactés par la baisse du nombre de chasseur en Occitanie.

Cependant, en comparant les années complètes, l'histogramme sur les 16 dernières années permet de constater la perte de plus de 2500 chasseurs, soit une baisse de plus de 30% des validations, entre la saison 2009-10 et la saison 2024-25.



### Rappel :

Suite à la refonte des logiciels de la FNC, au 1er juin 2024, dont fait partie le logiciel Guichet Unique, que nous utilisons pour établir les validations du permis de chasser. L'e-validation s'est complexifiée, avec l'obligation pour les chasseurs souhaitant faire leur validation sur internet, de créer un compte chasseur sur notre site. Ainsi le chasseur validant, engage sa responsabilité personnelle concernant les informations renseignées.

Pour cette raison, nous ne délivrons plus directement d'e-validation à l'accueil. Afin de palier à ce manque un TPE, boîtier de carte bancaire, a été mis en place pour alimenter le compte de la Régie et permettre la délivrance immédiate, contre signature d'un devis, de la validation à l'accueil. Cette mesure a rencontré un franc succès, et sera bien évidemment reconduite la saison prochaine.

### 1.3. Gestion des ACCA

Suite aux missions qui ont été attribuées à la Fédération en 2019, en matière de gestion administratives des ACCA, un courrier, a été adressé à certaines ACCA et AICA. L'objectif de cette lettre était d'effectuer un rappel des documents qui n'avaient pas été transmis à nos services et ainsi de rappeler les obligations réglementaires qui ne sont pas toujours respectées.

Durant cette saison cynégétique 2025/2026 la Fédération qui a reçu une délégation de mission de service public en ce qui concerne les ACCA a enregistré les décisions suivantes :

- 8 décisions de retrait de terres ont été prise par la FDC (oppositions cynégétiques),
- 1 décision d'opposition de conscience a été prises par la FDC
- 1 décisions de réintégration de terres aux ACCA a été prises par la FDC
- 3 dossiers de réserve de chasse ont été instruits
- 2 agréments d'AICA

A noter, le partenariat étroit entre les services de la Préfecture - bureau des Associations - et la Fédération.

### 1.4. Gestion des Plans de Chasse Grand Gibier

La saison 2024-2025 a vu la mise en place du troisième plan de chasse triennal (2024-2027), c'est ainsi que la fédération ainsi que les organismes obligatoirement consultés (O.N.F, Chambre d'agriculture, Conseil Régional de la Propriété Forestière, le représentant des communes forestières) ont attribué pas moins de 24327 bracelets de plan de chasse dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Pour cette saison uniquement quelques nouveaux détenteurs ont effectué de nouvelles demandes qui ont été instruites

Bien entendu les problématiques d'équilibre Agro/Sylvo/Cynégétique qui pourraient intervenir au cours de cette période seront analysées et pourront de manière exceptionnelle faire l'objet de réajustement du plan de chasse pour cette troisième et dernière année de la période.

#### **ATTENTION RAPPEL IMPORTANT :**

- Les comptes rendus de prélèvement doivent être transmis à la Fédération annuellement. 10 jours maximum après la fermeture de la chasse de l'espèce concernée, contrevenir à ces dispositions vous expose à une contravention de 3ème classe.
- Les prélèvements doivent s'entendre obligatoirement dans la fourchette (mini/maxi) prévu dans votre décision individuelle de prélèvement, contrevenir à ces dispositions vous expose à une contravention de 5ème classe.

Espèces soumises à Plan de Chasse	TOTAL Attributions Triennal 2018/2021	TOTAL Attributions Triennal 2021/2024	Attributions Triennal 2024/2027	Attributions Complémentaire N+1
Cervidés (cerfs/biches)	5 798	6237	6690	38
Isards	3 991	3845	3 781	1
Mouflons	2 006	1995	2052	0
Chevreuils	10 230	10960	11574	102
Daims	119	154	230	7

**Partenariat :** ONF, Communes Forestières, CRPF, Chambre Agriculture

## 1.5. ASAPT

Un programme avec le soutien de la Région Occitanie. Ce programme qui s'appelle **ASAPT** : **A**udit **S**écuritaire et **A**mélioration des **P**ratiques des **T**erritoires de chasse, permet d'apporter un regard neuf sur la sécurité lors des chasses collectives. Ainsi, l'objectif est d'améliorer la sécurité à la chasse par le biais d'un diagnostic des pratiques mise en œuvre sur des territoires défini du département. La FDC66 a intégré ce projet en 2024, après deux premiers audits ce programme a été renouvelé cette saison sur deux nouvelles associations :

- **ACCA de Calce**
- **ACCA de Saint Laurent de Cerdans**



En cours de finalisation et de test sur ces deux territoires une mise en place d'une cartographie avec de nouveaux outils devrait permettre d'apporter un plus dans l'organisation des chasses collectives.

**Financement :** Région Occitanie

## 1.6. Les Formations

### 1.6.1. Permis de chasser

#### **Bilan année 2025 :**

En 2025,

- Examen nombre de candidats inscrits : 234
- Pourcentage Absentéisme : 6 %
- Nombre de Candidats reçus : 153
- Pourcentage de réussite : 70 %

Les 70% de réussite à l'examen, ainsi que le très faible pourcentage d'absentéisme et de dossier refusé, témoigne d'une bonne gestion des dossiers et des candidats.

En 2026, pour faire face à la demande toujours croissante, les services de l'OFB nous donnent l'opportunité de réaliser **une semaine d'examen supplémentaire**, ce qui nous permettra d'ouvrir près de 50 nouvelles places.

### 1.6.2. Formation sécurité décennale - année cynégétique 2025-2026

COMMUNE	DATE	CANDIDATS
SAINT PIERRE DELS FORCATS	10/10/2025	<b>24</b>
PERPIGNAN	22/11/2025	<b>25</b>
ESTOHER	09/12/2025	<b>39</b>
FORMATION A DISTANCE	Du 01/07/2025 à 26/02/2026	<b>117</b>
		<b>205</b>
	Total depuis 2022	<b>2755</b>

Programmation des dates 2026, cliquer sur lien ci-après :

<http://carnet.fdc66.fr/FormDecennale/>

### 1.6.3. Autres Formations

NOM DE LA FORMATION	QUANTITE EFFECTUEE ou A EFFECTUER	Inscrits
FORMATION ORGANISATEUR DE CHASSE <sup>1</sup>	6	188
FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER <sup>2</sup> - 13, 14, 15, 20, 21, 22/04/2026	1	8
EXAMEN INITIAL DU GIBIER - 22/04/2026 - 11/09/2026	3	5
CHASSE A L'ARC Prochaine formation 27/05/2026	1	-
FORMATION « ACCA » <sup>3</sup> Prochaine formation 27/06/2026	1	-
FORMATION PIEGEUR AGREE Prochaine formation 21 et 22 /07/2026	1	12
CHASSE ACCOMPAGNEE Prochaine formation 27 et 28 /07/2026 Prochaine formation 25 et 26 /08/2026	2	6

- **1Formation Organisateur de chasse** (Président/Chef de battue) : Conformément aux dispositions du SDGC, une formation pour les organisateurs de chasse a été mise au point par la Fédération en collaboration avec les services départementaux de l'OFB. Comme l'année précédente, 5 sessions seront organisées en 2026 :
  - 18/03 Perpignan
  - 01/04 Vallespir
  - 29/04 Conflent
  - 22/05 Cerdagne Capcir
  - 06/06 Fenouillèdes
  
- **2Formation Garde Particulier** : la formation pour les gardes particuliers est dispensée par les services de l'OFB en collaboration avec la Fédération. C'est une formation de 18h obligatoires (6 sessions de 3h) qui se déroulera aux dates énoncées dans le tableau ci-dessus.
  
- **3Formation « ACCA »** : les nouveaux présidents d'ACCA ne doivent pas hésiter à s'inscrire à cette formation qui leur permettra de connaître tous les aspects pour la bonne gestion de leur ACCA.

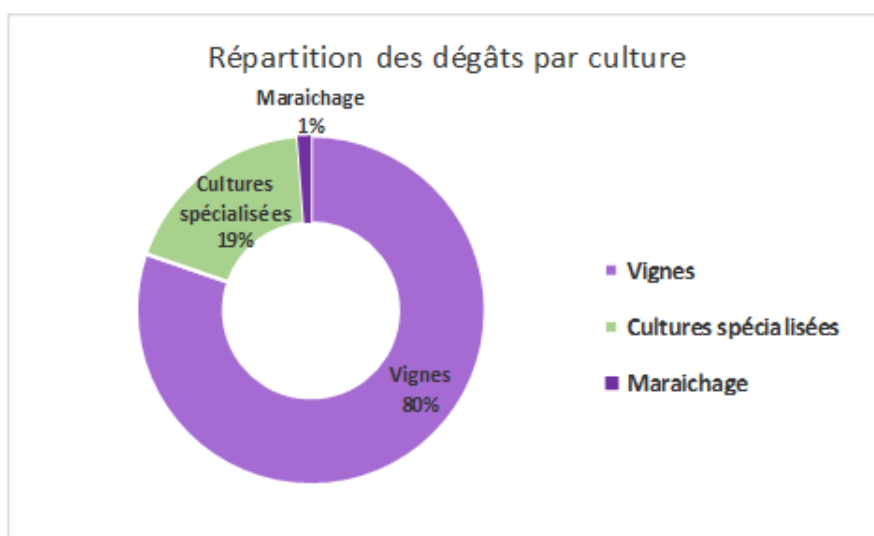
## 2. SERVICES TECHNIQUE-ADMINISTRATIFS

### 2.1. Dégâts de grand gibier

La commission dégâts s'est réunie à 4 reprises du 1er juillet 2025 au 31 janvier 2026.

81 dossiers dégâts ont été déposés sur cette même période, dont :

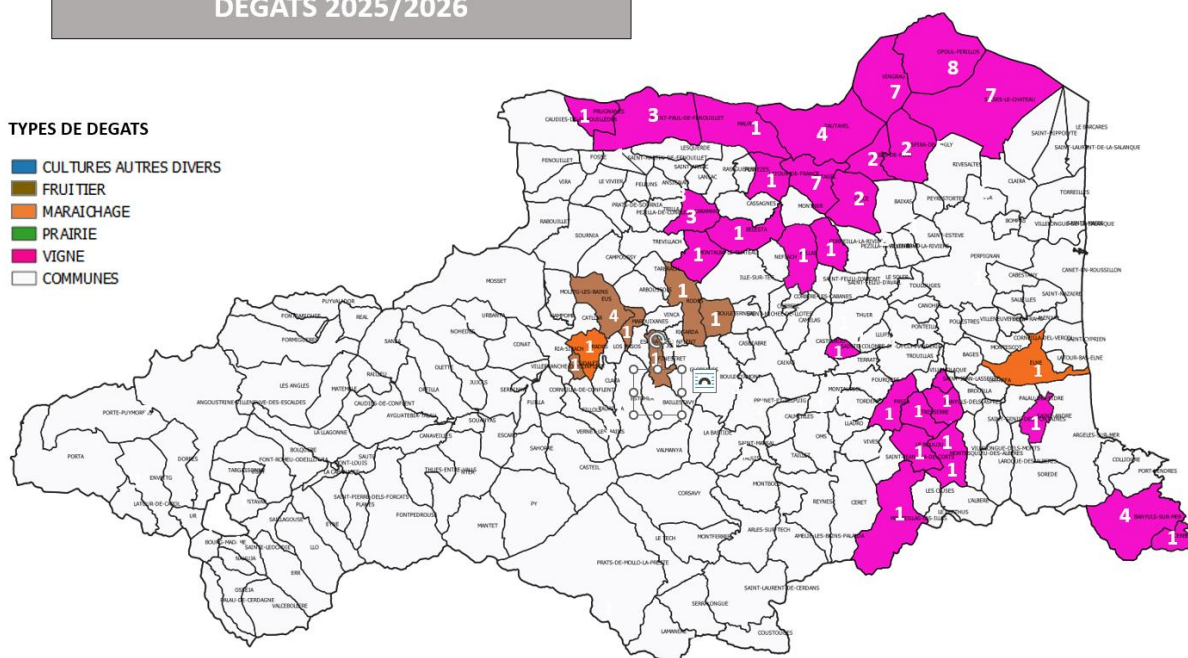
- 65 dossiers vigne => 80%
- 0 dossier prairie
- 15 dossiers arboriculture (dont amandes) => 19%
- 1 dossier maraichage => 1%



DEGATS 2025/2026

#### TYPES DE DEGATS

- CULTURES AUTRES DIVERS
- FRUITIER
- MARAICHAGE
- PRAIRIE
- VIGNE
- COMMUNES



**Financement :** FDC66 (au travers des cotisations des Chasseurs CTSD, CTRD) + Aide de l'Etat

## « Contentieux » examinés sur l'exercice 25-26

Recours en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée pour l'Indemnisation des Dégâts de Gibier :

- 4 dossiers de la saison 24-25 (un dossier vigne et trois dossiers cultures spécialisées ; communes concernées : Banyuls-sur-Mer, Eus, Urbanya, Marquixanes).
- 4 dossiers ont été réglés suite aux nouvelles propositions émises par la CDCFS - IDG.
- Un dossier de la saison 2024-25 et un Dossiers saison 2025-26 seront examinés dans les prochains mois (Cultures spécialisées et vignes ; communes concernées : Salses Le Château, Palau de Cerdagne)

### Contentieux judiciaires :

[Toujours en cours] 2 dossiers cultures spécialisées de la saison 20-21 : dossiers « Artichauts » (Alénya et Théza) suite à une décision favorable pour la FDC, les plaignants vont en cours d'appel.

[Toujours en cours] 1 dossier culture spécialisée de la saison 24-25 : dossier « amandes » (Ille-sur-Têt)

[Nouveau] 1 dossier vigne saison 24-25 (Salses le château)

## 2.2. Prévention des Dégâts

<b>TEMPS PASSÉ A LA PREVENTION DES DÉGÂTS</b> <b>12/02/2025 au 28/02/2025</b>	
Clôtures électriques	66 heures
Clôture pérennes	97 heures
Gestion des dossiers (Déclaration dégâts-estimateurs-suivi des dossiers-DDTM-commission dégâts-médiateur.....)	149 heures
ESOD	122 heures
Grand Gibier (carnet de battue-bilans sangliers-louvetiers-chasse au 1 <sup>er</sup> juin du sangliers-agrainage.....)	400 heures
<b>Total</b>	<b>834 heures</b>

La prévention des dégâts constitue un élément complémentaire à la pression de chasse.

Que ce soit en matière de médiation, de conseil ou d'accompagnement, la Fédération s'implique au plus près du terrain.

**Financement :** FDC66 (au travers des cotisations des Chasseurs CTSD, CTRD) / Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération sur périmètre des communes adhérentes)

**Partenariat :** Chambre d'Agriculture

## 2.3. Acquisition Foncière

En 2023, une Convention de Gestion signée entre la FDC66 et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, a permis de faire l'acquisition - auprès de la SAFER - par la Fondation pour le compte de la FDC66 d'un parcellaire de plus de 7 hectares sur la commune de SALSES LE Château.

Au travers de cette convention la Fédération s'était engagée à gérer ladite propriété par le biais d'un plan de gestion global (entretien des habitats, assurer la surveillance et la promotion du site). Les aménagements ont commencé en fin d'année 2024, la parcelle a été remise en état sous la forme d'un pré salé et une mare a été réhabilitée.

Dans le cadre de cette même convention, une nouvelle acquisition a eu lieu en février 2025 sur un parcellaire attenant de 4 hectares. Sur cette zone est prévu la mise en culture de légumineuses pour le développement de la petite faune.

Dans un souci de cohérence, une convention de gestion a été signée entre la Fédération, le Conservatoire des Espaces Naturels et le Syndicat Mixte Rivage, avec qui nous partageons la priorité d'améliorer les habitats de la faune sauvage et de faire connaître au plus grand nombre le rôle de la conservation des milieux pour une meilleure conservation des espèces.

En 2026, pour venir conforter ce projet, la Fédération s'apprête à acquérir, toujours par le biais de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, 2 hectares supplémentaires attenant aux deux précédentes acquisitions.

**Financement :** Fondation pour la Protection des habitats de la Faune sauvage / Conseil Régional Occitanie / Conseil Départemental66 /agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse / FDC66  
**Partenariat :** Syndicat RIVAGE / Conservatoire du Littoral / SAFER

## 2.4. PAPEG : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix grise de montagne

L'année 2025 marque la transition entre la clôture du projet PAPEG2 et le lancement opérationnel du PAPEG3.

Les travaux engagés dans la vallée de la Lladure, à Formiguères, ont été consolidés grâce à la collaboration avec l'ONF, l'AICA du Capcir, l'ACCA de Formiguères et les Groupements Pastoraux. Ces actions ont permis de finaliser les réouvertures de milieux réalisées entre 2023 et 2024, d'assurer les suivis initialement prévus et de confirmer l'efficacité des interventions en faveur des habitats de la Perdrix Grise de Montagne.

En parallèle, la collaboration avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie a permis d'affiner la modélisation spatiale des habitats de reproduction à partir d'images satellites, permettant ainsi de définir des zones prioritaires d'intervention. Le maillage de secteurs de comptages, renforcé avec les ACCA et validé par l'Observatoire des Galliformes de Montagne, a permis un suivi plus précis des populations.

Forte de ces avancées, la gestion adaptative s'est poursuivie, consolidant les données de terrain et les quotas de prélèvements. Ces bases solides permettent au PAPEG3, lancé en 2025, d'amplifier les actions : restauration des habitats montagnards, amélioration des outils de suivi écologique et renforcement des partenariats locaux pour une gestion durable de la Perdrix Grise de Montagne dans les Pyrénées-Orientales.

**Financement :** OFB / FNC (Fonds EcoContribution)

**Partenariat :** OFB, ONF, PNR, Réserves Naturelles, l'AICA en CAPCIR, l'ACCA de Formiguères, L'Observatoire des Galliformes de Montagne et la FRCO.

## 2.5. AGRIFAUNE PYRENEEN 2025 : pastoralisme et petite faune de montagne

Le renouvellement de la convention de partenariat entre l'OFB, l'OGM et la FDC66 dans le cadre du programme « Agrifaune » a pour objectif de :

- Dynamiser et pérenniser les échanges entre les acteurs du monde pastoral, partenaires de l'OGM, partenaires du GTNA Pastoralisme et Petite Faune de Montagne et de l'Agrifaune alpin PPFM.
- Renforcer le partenariat à différentes échelles : local, départemental, régional, massif, inter-massif et national.
- Renforcer la Dynamique et les échanges autour des MAEC.
- Assurer tout type d'échanges d'informations sur la thématique PPFM.
- Sensibiliser les acteurs locaux à la thématique petite faune de montagne afin de les impliquer dans la mise en place d'actions de gestion

4 Volets seront développés :

- Volet 1 : Gouvernance et porté à connaissance du GTNA.
- Volet 2 : Prise en compte des enjeux PFM dans les politiques publiques PAEC / MAEC.
- Volet 3 : Recherche de financements.
- Volet 4 : Sensibilisation des professionnels de la montagne.

**Financement :** OFB

**Partenariat :** OFB, OGM Associations Pastorales et Forestières, Groupements pastoraux

## 2.6. PAPER : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix Rouge

Le projet PAPER avait pour objectif de préparer l'élaboration d'un plan d'action départemental dédié à la conservation de la perdrix rouge, espèce emblématique des milieux méditerranéens. Il a permis de réaliser une étude préalable afin d'identifier les enjeux écologiques, cynégétiques et territoriaux liés à cette espèce dans les Pyrénées Orientales.

Aujourd'hui, les travaux réalisés nous ont permis de :

- Réaliser un diagnostic fondé sur des données bibliographiques, des analyses cartographiques et une enquête auprès des sociétés de chasse.
- Définir des Unités de Gestion
- Déterminer les enjeux prioritaires pour la conservation de l'espèce.
- Définir les objectifs stratégiques nécessaires à la rédaction d'un futur plan d'action et de gestion départemental.
- 

Une première analyse de données disponibles a été réalisée sur les secteurs de plaine et de garrigues du département, qui sont les milieux les plus représentatifs des populations de perdrix rouge naturelles.

Même si cette étude sera à terme étendue à l'ensemble du département 4 Unités de gestion ont été ciblées dans un premier temps :

- UG 1 Côte-vermeille
- UG 2 Plaine du Roussillon
- UG 3 Corbières-Fenouillèdes
- UG 4 Aspres

Un diagnostic de l'état des populations de l'espèce et de ses habitats a été réalisé, accompagné d'analyses cartographiques opérationnelles et d'une enquête départementale. Les enjeux majeurs ont été identifiés et des orientations stratégiques ont été définies.

Ce projet qui s'est terminé en septembre 2025, a permis d'acquérir des bases solides qui permettront d'engager une phase opérationnelle au travers d'un futur projet PAPER 2.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales 2024 et 2025, ce programme va nécessiter un investissement et une mobilisation de l'ensemble des acteurs cynégétiques locaux afin d'aboutir à la rédaction de ce plan d'action départemental, partagé avec les principaux partenaires concernés pour la mise en œuvre d'une gestion adaptative de cette espèce. Des réunions par Unité de Gestion seront organisées prochainement.

**Financement :** OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

**Partenariat :** OFB, ONF, FRCO, PNR et Gestionnaires d'Espaces Naturels, ACCA, AICA, Chasses privées.

## 2.7. Commission Petit Gibier

Mise en place en 2025, la Commission Petit Gibier a été créée pour répondre aux enjeux de préservation et de développement des espèces de petit gibier dans le département. Elle réunit des acteurs de terrain expérimentés, avec pour objectif de proposer des actions concrètes, adaptées aux réalités écologiques et cynégétiques locales. Plus précisément, cette commission est composée 11 membres passionnés par la gestion, le développement du petit gibier et l'aménagement de leur territoire, représentant l'ensemble des territoires et tous les modes de chasse de notre département, elle est complétée par 6 administrateurs de la Fédération.

Son rôle est de sélectionner les projets les plus pertinents en s'appuyant sur deux leviers principaux en accord avec le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : **l'aménagement du territoire et la gestion raisonnée des populations existantes**. Ces axes structurants permettent de favoriser la biodiversité, d'améliorer les habitats et de soutenir les espèces ciblées dans une logique de durabilité de la chasse et du renouvellement des chasseurs.

La commission s'appuie également sur une meilleure connaissance des dynamiques de population et sur l'analyse des retours d'expérience, afin d'orienter les choix techniques et les priorités d'intervention.

La commission s'est réunie à deux reprises afin de proposer aux ACCA des orientations et des solutions concrètes pour accompagner leurs projets. Le recueil des projets proposés pas les ACCA est toujours ouvert, et la commission se réunira très prochainement pour sélectionner le valoriser les projets les plus pertinents.

**Financement :** FDC 66 (fonds propres)

## 2.8. Trame Verte et Bleu (TVB)

En 2025, la FDC66 a poursuivi sa mission en faveur de la Trame Verte et Bleue avec pour objectif principal la restauration des continuités écologiques, la valorisation des milieux ouverts et le renforcement des partenariats locaux.

Grâce à cette dynamique, 1 454 mètres de linéaires et 106,45 hectares de surfaces naturelles et agricoles ont été restaurés sur 21 communes des Pyrénées-Orientales, contribuant activement à la préservation de la biodiversité locale.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité d'une démarche initiée depuis plus de 25 ans, soutenue par un réseau de près de 40 partenaires institutionnels, techniques et associatifs.

Dans les financements Trame Verte et Bleue (TVB), 2 secteurs ont été identifiés :

- Un en montagne
- Un en plaine

### **Actions participatives et pédagogiques :**

1. Plantation de haies diversifiées - Des haies ont été implantées sur les communes de : Canohès, Laroque-des-Albères, Clairà, Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Génis-des-Fontaines, La Llagonne et Les Angles. Les haies constituent des éléments clés de la TVB, servant de refuge, de ressource alimentaire et de zones de reproduction pour de nombreuses espèces.
2. L'action "De la graine au pain", mené à Cabestany, Clairà et Elne, a combiné des actions de fleurissement et de renaturation, l'ensemencement en céréales et messicoles ainsi que des ateliers pédagogiques pour les jeunes, permettant de diversifier la végétation en milieu urbain, de créer des micro habitats pour les pollinisateurs et de renforcer la compréhension du rôle des continuités écologiques.
3. Prévention incendie et restauration paysagère - La rando paysage "Mémoire du feu" organisée à Opoul Périllos a permis d'observer les dynamiques naturelles post incendie, d'identifier les zones sensibles et de mieux comprendre les enjeux de continuités écologiques dans des secteurs régulièrement touchés par les feux.

Le suivi régulier du projet – comprenant visites de terrain, contrôle des plantations et surveillance écologique – a permis de renforcer la biodiversité fonctionnelle, d'améliorer la qualité écologique des milieux ouverts et d'assurer une meilleure cohérence territoriale de la TVB dans le département.

### **Axes stratégiques 2025 :**

Les actions de l'année se sont organisées autour de 3 axes majeurs :

#### **AGRICULTURE**

Maintien des prairies, gestion des espaces ouverts, diffusion des bonnes pratiques.

#### **PÉDAGOGIE**

Sensibilisation des agriculteurs, scolaires et citoyens à la TVB.

#### **BIODIVERSITÉ**

Restauration d'habitats, création de corridors, suivi des espèces et des continuités écologiques.

La FDC66 a maintenu et renforcé ses collaborations avec :

- les établissements scolaires du département,
- l'IUT de Perpignan,
- les acteurs agricoles,
- les collectivités locales.

Ces partenariats ont permis la mise en œuvre de projets communs, l'organisation d'animations pédagogiques, la diffusion de bonnes pratiques agricoles et la réalisation de suivis techniques.

L'année 2025 témoigne d'une mobilisation forte autour de la TVB dans les Pyrénées-Orientales, les résultats obtenus soulignant l'importance des partenariats durables, de l'intégration de la TVB dans les pratiques agricoles et de la pédagogie auprès du grand public.

Pour 2026, les priorités consisteront à étendre les corridors écologiques, renforcer la participation des communes, développer les actions en faveur des pollinisateurs et poursuivre les restaurations dans les zones sensibles au feu.

La continuité du projet pour la **période 2026 - 2028** a été préparée, le dossier a été transmis et il est désormais en attente de validation

**Financement :** Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), La Région Occitanie  
**Partenariat :** Fédération Régional des Chasseurs d'Occitanie

## 2.9. Autres projets/financements

### 2.9.1. CYNOPSIS

En 2024-2025, la FDC66 confirme son rôle essentiel dans le déploiement du programme régional CynObs, axé sur l'acquisition de données naturalistes de qualité, la mobilisation des acteurs locaux et la valorisation des résultats obtenus. Le travail de terrain constant, associé à l'implication croissante du réseau de chasseurs et de partenaires, contribue de manière significative à l'enrichissement des bases de données régionales et nationales.

Les activités menées durant cette période mettent en évidence des tendances variées mais majoritairement positives pour les espèces suivies. Les résultats témoignent d'avancées scientifiques notables, d'un engagement renforcé des acteurs locaux et d'une bonne intégration et diffusion des données. La dynamique globale du projet demeure ascendante, et la poursuite pluriannuelle des protocoles s'avère indispensable pour consolider les tendances observées et soutenir une gestion adaptative fondée sur des données robustes.

#### 1. Suivis faunistiques départementaux

Suivi	Résultats
<u>Perdrix rouge</u>	Comptages au chant (printemps 2025) : 83 points d'écoute sur 10 communes, 105 coqs détectés. Densité globalement favorable mais répartition hétérogène selon les milieux. Indice de reproduction (été 2024) : suivi réalisé sur 4 communes clés avec 7 sorties. Résultats en cours d'analyse ; conditions de terrain favorables.
<u>Caille des blés</u>	Protocole national combinant points d'écoute et baguage. Sur les plateaux d'altitude (Capcir & Cerdagne) : - 371 mâles chanteurs cumulés en 2025 (12 sorties). - Forte progression du Capcir grâce au maintien des couverts végétaux. Bagueage : 77 cailles capturées en 2025 (123 au total depuis 2024). Transmission régulière des données de baguage et corrections des fichiers d'erreurs auprès du CRBPO Participation active au Programme Personnel 852.

<u>Oiseaux nicheurs (STOC) - Sagnes d'Opoul</u>	2 sessions sur 3 réalisées en 2025 ; 58 captures pour 6 espèces. Pour la saison 2025, 3 espèces dominent largement les captures : Rousserolle effarvatte (57 %), Panure à moustaches (19 %), Lusciniole à moustaches (15,5 %). Données reproductrices confirmant un retour de la Rousserolle turdoïde ; réussite reproductive marquée pour les Luscinioles en 2025.
<u>Colombidés</u>	Une session de baguage à Théza : 56 individus bagués.
<u>Isard et mouflon - massif du Puigmal</u>	Comptage juin 2025 à Puigmal: - 973 isards - 167 mouflons État sanitaire satisfaisant.
<u>Autres espèces</u>	Captures et suivis complémentaires sur Canet et Sagnes, complétant la connaissance de la biodiversité littorale et humide.

## 2. Sciences participatives et mobilisation

Renforcement du réseau de bénévoles : participation active aux comptages et aux réunions d'Unités de Gestion.

Présentation systématique de l'application VIGIFAUNE auprès des chasseurs (formations permis, piégeage, chefs de battue).

## 3. Communication et valorisation

Diffusion régulière via site web, réseaux sociaux, newsletters.

Intégration systématique des données dans SINP Occitanie.

Préparation de l'Atlas CYNOPS régional (2025).

Production de supports pédagogiques et cartographiques.

La poursuite du projet CYNOPS 2025-2026 est actuellement en cours, avec une prolongation prévue pour la période 2026-2027.

**Financement :** OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

**Partenariat :** FRC Occitanie et les 13 FDC d'Occitanie, avec l'appui de leurs adhérents et de certains de leurs partenaires institutionnels

Partenaires associés : OFB, OGM et FNC en tant que fournisseurs et destinataires de données et en tant que partenaires scientifiques.

Partenaires bénéficiaires indirects : Adhérents chasseurs, DDT et DDTM, OFB en département et en région, Préfet de département et de région, ARB, collectivités territoriales, ORB Occitanie, DREAL en tant que gestionnaire du SINP.

### 2.9.2. CYNEP

Dans le cadre du projet CYNEP 4, la FDC66 a identifié et proposé à l'intégration dans le réseau EPOC un site naturel prioritaire : les zones humides de Garrieux (Salces-le-Château), pour lesquelles un diagnostic écologique a été réalisé en collaboration avec le CENO. Les structures gestionnaires ont signé la charte EPOC, formalisant ainsi leur engagement en faveur d'une gestion respectueuse de l'environnement.

Sur le territoire de Garrieux (11,35 ha), propriété de la Fondation pour la Préservation de la Nature, un accompagnement technique et écologique à long terme a été engagé. Des actions majeures ont été menées : signature d'une convention de gestion avec le CENO, coordination avec le syndicat RIVAGE pour une gestion adaptée aux objectifs de la zone Natura 2000 « étang de Salses/Leucate », ainsi que premières interventions d'envergure pour la restauration des habitats.

L'objectif principal a porté sur la restauration d'une zone humide dégradée située sur d'anciens vergers abandonnés en raison de la salinisation des sols. Les abricotiers ont été arrachés et broyés, un point d'eau ancien mais colmaté (mare) a été restauré, et les espèces végétales invasives ont été éliminées. Ces interventions visent à étendre et améliorer les milieux humides, à favoriser le retour des roselières et à renforcer l'état de conservation de la faune sauvage, qu'elle soit chassable ou non.

De nouveaux prés salés ont également été créés, constituant des habitats favorables pour les espèces des milieux ouverts. Pour assurer un maintien durable de ces habitats ouverts, une convention a été signée avec la bergère de Salces, prévoyant des périodes de fauche adaptées et un pâturage contrôlé.

Parallèlement, un plan de gestion 2025-2035 est en cours d'élaboration par le CENO, et des stratégies d'acquisitions futures sont étudiées afin de renforcer le réseau EPOC. Les actions de communication et de valorisation incluent la production de vidéos documentant la restauration des zones humides et la transformation des anciens vergers en milieux naturels fonctionnels.

**Financement :** OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

**Partenariat :** DROFB, DREAL, La Fondation pour la préservation de la nature, La SAFER et l'UNICEM, la FRCO, toutes les FDC d'Occitanie.

### 2.9.3. J'aime la nature propre

En mars 2025, la Fédération Nationale des Chasseurs a organisé la 5<sup>e</sup> édition de l'opération citoyenne « J'aime la nature propre », une mobilisation nationale destinée à sensibiliser les usagers de la nature et à préserver les espaces naturels. L'édition 2025 a confirmé le succès croissant de cette initiative grâce à une participation importante et à des volumes significatifs de déchets collectés.

#### Résultats nationaux :

En 2025, l'opération a rassemblé :

- 150 000 participants sur l'ensemble du territoire,
- 17 000 m<sup>3</sup> de déchets collectés, témoignant d'un engagement massif des citoyens et des partenaires.

Cette action, soutenue par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et par la Fédération Nationale des Chasseurs, a permis de fédérer chaque année un nombre croissant de bénévoles autour d'un geste collectif en faveur de la nature.

### Résultats Pyrénées-Orientales :

- Dans le département des Pyrénées-Orientales, la mobilisation a également été remarquable : 1 000 bénévoles engagés,
- 120 m<sup>3</sup> de déchets collectés,
- 1 470 pneus usagés récupérés et sortis des milieux naturels.

France Recyclage Pneumatiques, partenaire officiel de l'opération, a assuré en 2025 la prise en charge de l'enlèvement de l'ensemble des pneus collectés. Pour faciliter la logistique, les pneus avaient été regroupés en un point de collecte unique par secteur.

Communes participantes en 2025 : Espira de l'agly, Le Barcarès-ACDPM- Association de chasse sur le domaine public maritime, OMS, Pezilla la Rivière, Sournia, St Laurent de Cerdans.

Comme chaque année, les communes participantes ont reçu un kit complet permettant d'organiser efficacement les opérations de nettoyage.



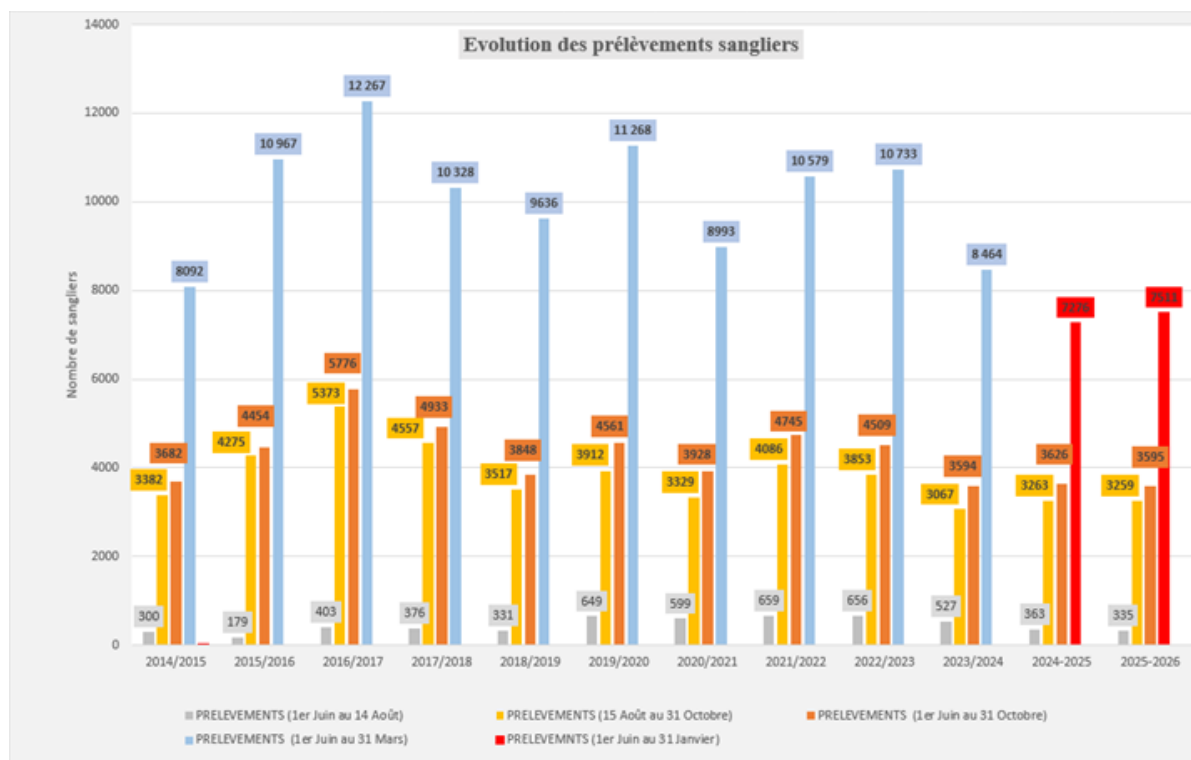
**Financement :** OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

**Partenariat :** ONF et ACCA territorialement concernées

## 3. SERVICES TECHNIQUES

### 3.1. Bilan des prélèvements

#### Sanglier :



Les prélèvements sanglier arrêtés au 31 janvier 2026 sont de **7511 sangliers**, soit 235 de plus que l'année dernière à la même date.

#### Perdrix Grises de Montagne :

Dans la logique du Plan de Gestion intégré au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 12 septembre 2025 a validé à l'unanimité, pour la saison cynégétique 2025/2026, les quotas de prélèvements par Unités de Gestion et pour l'ensemble du département.

**79** chasseurs ont déclaré avoir prélevé au moins une Perdrix Grise au cours de la saison 2025/2026.



#### Suivi des Quotas par Unités de Gestion

19/02/2026

#### Suivi des Quotas par Unités de Gestion

Saison : 2025/2026

Unité de Gestion	Quotas	Quotas -5%	Prélèvements
661-01-CANIGOU	69	66	12
661-02-CARLIT - CAMPCARDOS - LA CALME	203	193	63
661-03-MADRES - PERICS - GALBE	175	166	53
661-04-PUIGMAL - CARANCA	105	100	57

**Quota Départemental** 552

**Quota Départemental après Réserve des 5%** 525

**Prélèvement Départemental**

185

## 3.2. Recensements / Comptages

### 3.2.1. Grand Gibier soumis à plan de chasse

Programmation Comptages 1 <sup>er</sup> Semestre 2026		
<b>CERVIDES</b>		
Date	Secteur	Rattrapage / Observations
14, 15, 16 Avril 2026	Carlit - Puigmal	21, 22, 23 Avril 2026
21, 22, 23 Avril 2026	Capcir	28, 29, 30 Avril 2026
<b>MOUFLONS / CERVIDES</b>		
... Mars 2026	Tres Estelles	A définir
18 Avril 2026	Madres	
<b>ISARDS</b>		
27 Juin 2026	Canigou	Sous réserve de validation ONF
28 Juin 2026	Madres	
4 Juillet 2026	Carança - Cambre d'Aze - Tres Estelles	
5 Juillet 2026	Puigmal - Campcardos	
11 Juillet 2026	Carlit	
...	Peric Galbe	A définir avec l'ONF

### 3.2.2. Autres Espèces

#### **PALOMBES :**

1- Bilan des suivis par comptage pigeon ramier sur la plaine du Roussillon :

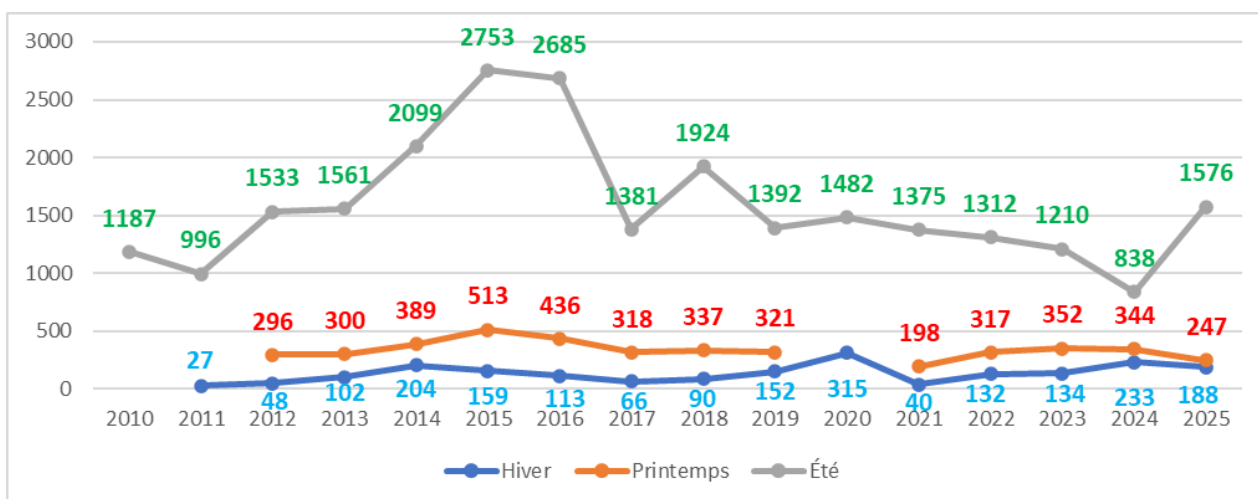
Méthode : Indice Kilométrique d'Abondance

Nombre de circuits : 3

Longueur des 3 circuits : 70.3 km

Répétition : 3 (janvier, avril et aout)

Nombre de personnes mobilisées : 6 (réalisation simultanée des 3 circuits)



\* Avril 2011 : circuit nord non réalisé (mauvaises conditions météo)

\* Avril 2020 non réalisé pour cause sanitaire (Covid-19)

Avec une tendance globale à la baisse depuis le début du suivi, et une forte baisse sur les 10 dernières années, 2025 a été dans la même dynamique.

Détail par période :

**Printemps** : 247 individus dénombrés soit un indice de 3.5 palombes / km de circuit

Les résultats 2025 font partis des résultats les plus faibles depuis le début du suivi. Les résultats obtenus montrent une diminution de 52 % des effectifs de printemps sur les dix dernières années (513 individus dénombrés en 2015 contre 247 en 2025). On constate également une diminution de 28 % par rapport à 2024 (344 individus dénombrés en 2024).

**Été** : 1576 individus dénombrés soit un indice de 22.4 palombes / km de circuit

Les résultats obtenus montrent une diminution de 43 % des effectifs d'été sur les dix dernières années (2753 individus dénombrés en 2015 contre 1576 en 2025). On constate en revanche une augmentation de 47% par rapport à 2024 (838 individus dénombrés en 2024).

**Hiver** : 188 individus dénombrés soit un indice de 2.7 palombes / km de circuit

Les résultats obtenus montrent une augmentation de 18 % des effectifs de printemps sur les dix dernières années (159 individus dénombrés en 2015 contre 188 en 2025). On constate en revanche une diminution de 24 % par rapport à 2024 (233 individus dénombrés en 2024).

## 2- Bilan suivi par baguage

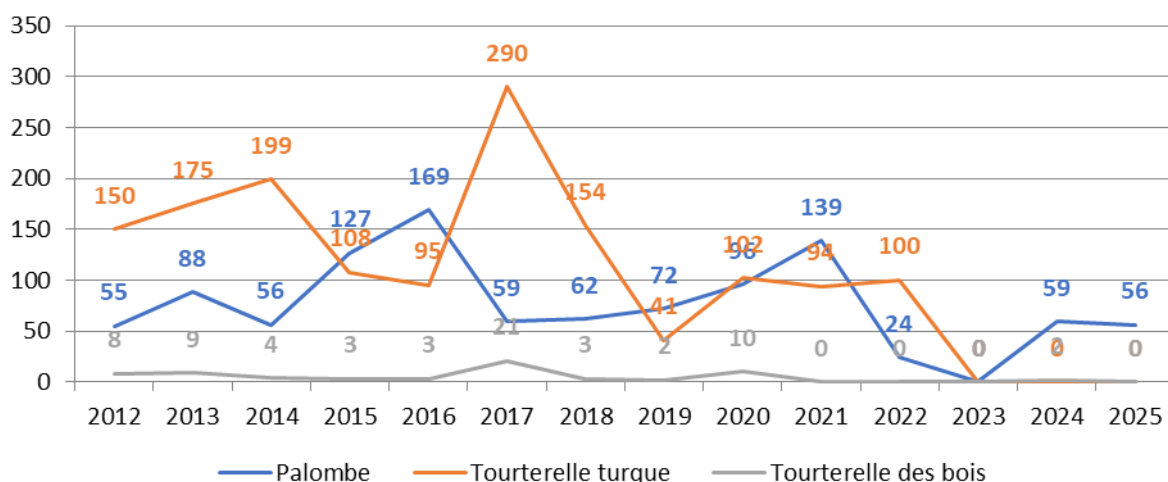
Premier site en France à capturer les palombes en période de reproduction à l'aide d'un pante, nous sommes aujourd'hui arrivés à 1062 Palombes, 1508 Tourterelle turques et 65 tourterelles des bois baguées depuis 2012. Ces opérations de suivis nous permettent d'emmagasiner des informations sur la dispersion des jeunes individus et les taux de survie.

Entre autres nous avons pu confirmer les déplacements de certains oiseaux nés sur notre département en Espagne ou au Portugal à partir de mi-août.



**Palombe capturée et baguée en juillet 2025 sur l'ACCA de Théza**

Les « priorités » scientifiques nous poussent aujourd’hui à prioriser les travaux sur les espèces soumises à gestion adaptative comme la Tourterelle des bois. Nous maintenons malgré tout, les opérations de baguage sur les Palombes.



**Nombre d’individus bagués par espèce sur le département des Pyrénées-Orientales par la FDC66 depuis 2012**

### CANARDS :

En plus des comptages mensuels réalisés de manière bénévole depuis plus de 30 ans par Charles NAVARRO, des opérations de baguages sur les sarcelles d’hiver sont menées depuis 2018. Pour 2025, 15 sarcelles ont pu être équipées.

Ces opérations à raison d’une à deux fois par an, ont pour objectifs de déterminer les sites d’hivernages sur le département et notamment les zones de quiétudes (Réserves) et d’alimentation (zones de chasse). Ces données nous permettent de mettre en place une gestion adaptée des zones humides en fonction de leur utilisation par les oiseaux.

Espèce	Baguages	Contrôles	Reprises
Sarcelle d’hiver	92	9	11
Sarcelle d’été	1	0	0
Canard colvert	4	0	0

### **Bilan des opérations de captures depuis 2018**

Au final 60% des individus repris (tué à la chasse) l’ont été sur le département dans un rayon de moins de 5km.



**Couple de sarcelle capturés et bagués sur l'ACCA de Saint Hippolyte**

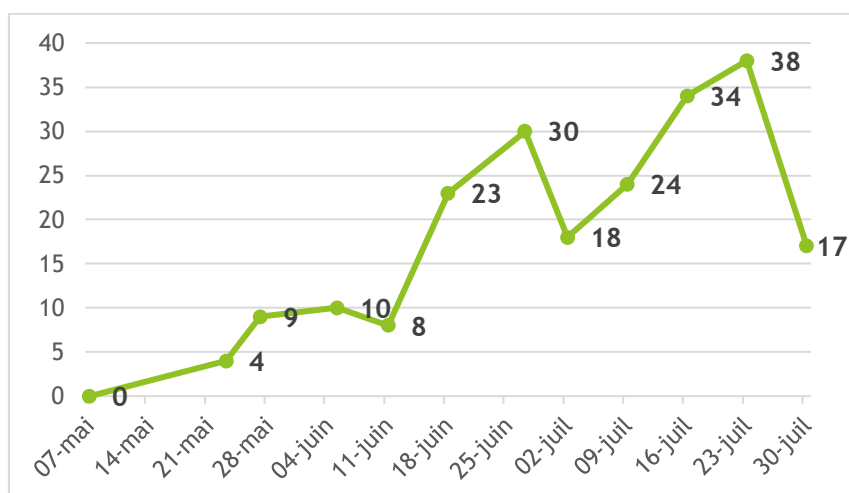
### **CAILLE DES BLES :**

Depuis 2020 la FDC 66 participe à la collecte nationale (programme personnel de suivi de la population nicheuse de la Caille des blés en France), de données pour une meilleure connaissance du statut de la métapopulation occidentale de la Caille des blés et plus localement, mettre en évidence l'évolution des effectifs nicheurs sur nos plateaux d'altitudes.

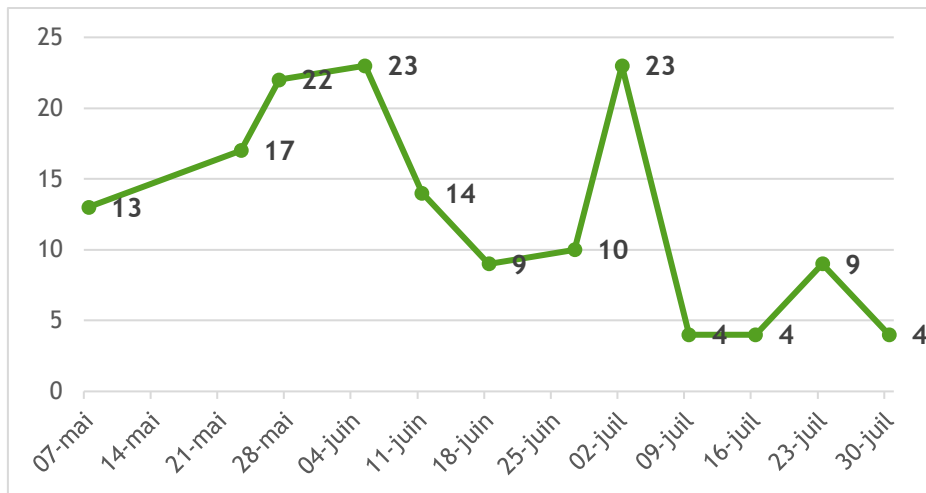
Pour ce faire, nous nous sommes basés sur le protocole mise en place dans le cadre du Programme personnel de baguage Caille des blés qui cumule deux protocoles en un.

#### **1- Dénombrement relatif des mâles chanteurs**

A raison d'une fois par semaine pendant 3 mois (Mai à juillet), 16 points d'écoutes sont réalisés sur nos plateaux d'altitudes (8 en Capcir et 8 en Cerdagne) pour pouvoir comparer localement les données obtenues d'une année sur l'autre.



**Figure 6 : Evolution du nombre de contacts cumulés jugés différents par sortie sur le secteur Capcir en 2025**

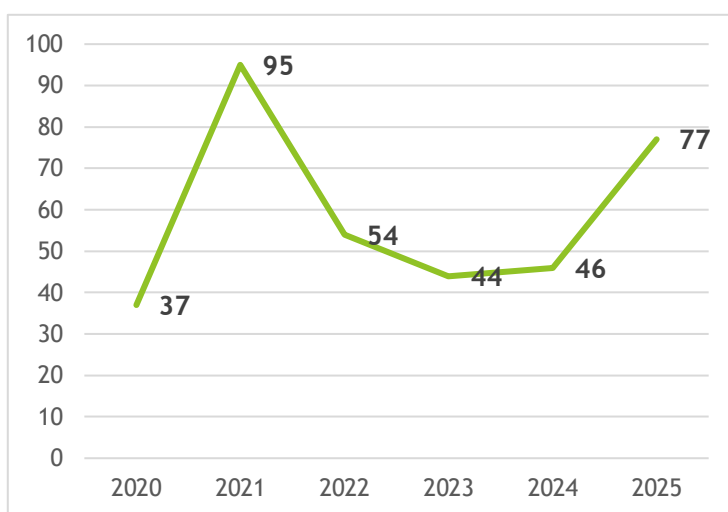


**Figure 8 : Evolution du nombre de contacts cumulés jugés différents par sortie sur le secteur Cerdagne en 2025**

L'évolution du nombre moyen de contacts cumulés par sortie met en avant une relative stabilité depuis deux saisons pour le secteur de Cerdagne. En revanche nous avons observé une augmentation interannuelle (2024/2025) marquée sur le Capcir. Les conditions météorologiques printanières de 2025 plus favorables ont permis à l'espèce de retrouver des conditions d'accueil adéquat.

## 2- Capture et baguage

Afin d'optimiser le temps passé par les techniciens, les opérations de capture se déroule en même temps que les opérations de comptage.



**Evolution du nombre d'individus capturés depuis 2020**



**Caille capturée sur le plateau de Cerdagne**

## BECASSES :

Investit de longue date (1998) dans le suivi de l'espèce, la FDC66, en partenariat avec l'association du Club National des Bécassiers 66, participe aux différents suivis sur l'espèce.

Des comptages printaniers (croûle) permettent de suivre les effectifs nicheurs dans nos montagnes, puis en période automnale démarre les suivis nocturnes avec détermination d'indices nocturne et baguage.

Pour cette année, 32 bécasses ont pu être baguées, montant le total des individus capturés depuis 1998 à 307 oiseaux.

34 reprises (oiseaux tués à la chasse) dont 26 sur le département, 4 sur d'autres départements (11,48,83 et 39) et 4 à l'étranger (Russie, Italie, Hongrie et Espagne)

Le record de longévité dans notre « lot » de bague est de 4 ans pour une bécasse baguée le 7/12/2017 à Fosse (66) et tuée à la chasse (reprise) le 12/12/2021 à Trévillach (66).

Bien loin du record de longévité national enregistré à 17 ans, ces données confirment localement la fidélité des oiseaux à leurs zones d'hivernage.

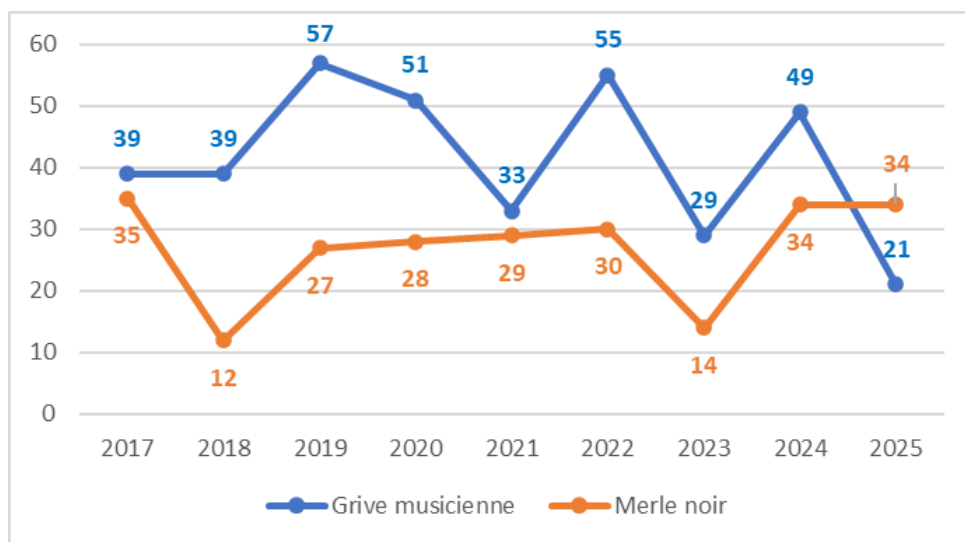


Bécasse des bois capturée par Olivier GALAUP en 2005 sur le Vallespir

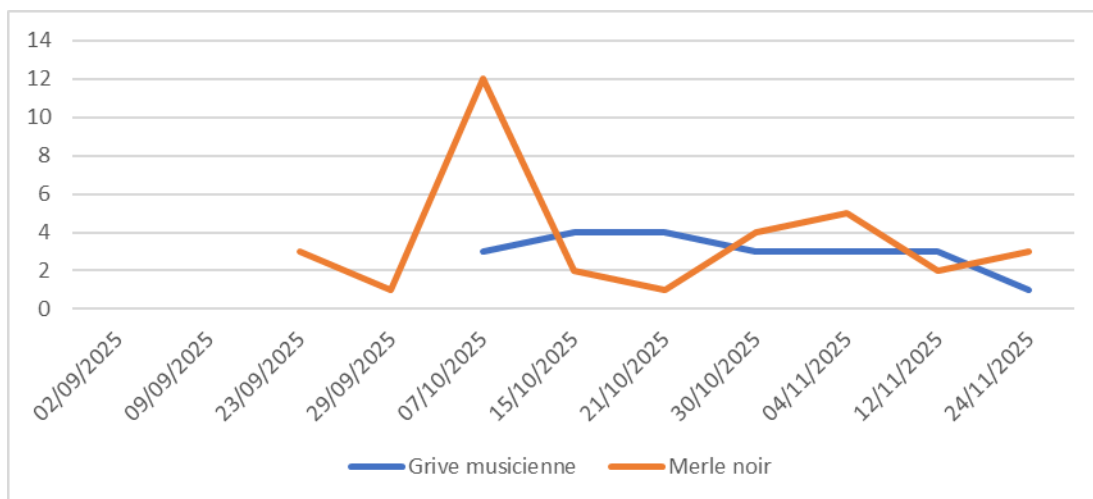
Photo d'archive prise à l'aide d'un appareil photo Canon (à charbon).

## GRIVES ET MERLES :

Depuis 2017 un suivi sur la phénologie de la migration des turdidés chassables par baguage est réalisé sur l'ACCA de Canet en Roussillon. Au total ce sont 374 Grives musiciennes (372 baguages et 2 contrôles), 249 Merles noirs (235 baguages et 14 contrôles) et une Grive mauvis qui ont pu être capturés et bagués.



Evolution annuelle des captures des turdidés chassables (Grives et merles) depuis 2017



### **Répartition temporelle des captures des turdidés chassables (Grives et merles)**

Comme l'année dernière, les merles noirs sont fidèles à début octobre avec un pic de capture noté le 08 octobre 2025 (pic le 07/10 pour 2024). Cette année, les premières captures de Grive musicienne ont eu lieu le 07/10 (03/09 l'année dernière). Par la suite nous avons assisté à une migration très étrange sans pic de passage marqué et de manière générale avec très peu d'individus en ce qui concerne les grives musiciennes. Sans surprise, la migration nocturne reste la norme.



**Grive mauvis capturée sur le site de Canet en Roussillon**

Ce suivi dit « généraliste », nous permet également de capturer toutes les espèces de passereaux présentes, apportant une source de donnée incomparable aux autres suivis.

Preuves en est, le gestionnaire (syndicat mixte du bassin versant du Réart) du site N2000 « étang de Canet/Saint Nazaire » nous a sollicité pour participer à la rédaction du diagnostic ornithologique du site et ainsi proposer des actions de gestion pour les 10 années à venir.

Au travers ce travail c'est la compétence des chasseurs en matière de suivi ornithologique et de gestion des espaces naturels qui est reconnue !

### **ALOUETTE DES CHAMPS :**

Espèce dans le viseur de nos opposants, l'Alouette des champs, comme d'autres espèces migratrices demande une mobilisation des compétences pour collecter des données à l'échelle nationale. Très présente en période de nidification sur nos plateaux d'altitude, l'espèce transit également par la plaine du Roussillon pour sa migration postnuptiale.

Une soirée de capture a été réalisée cette année avec 8 alouettes des champs capturées.

### 3.2.3. Autres Suivis

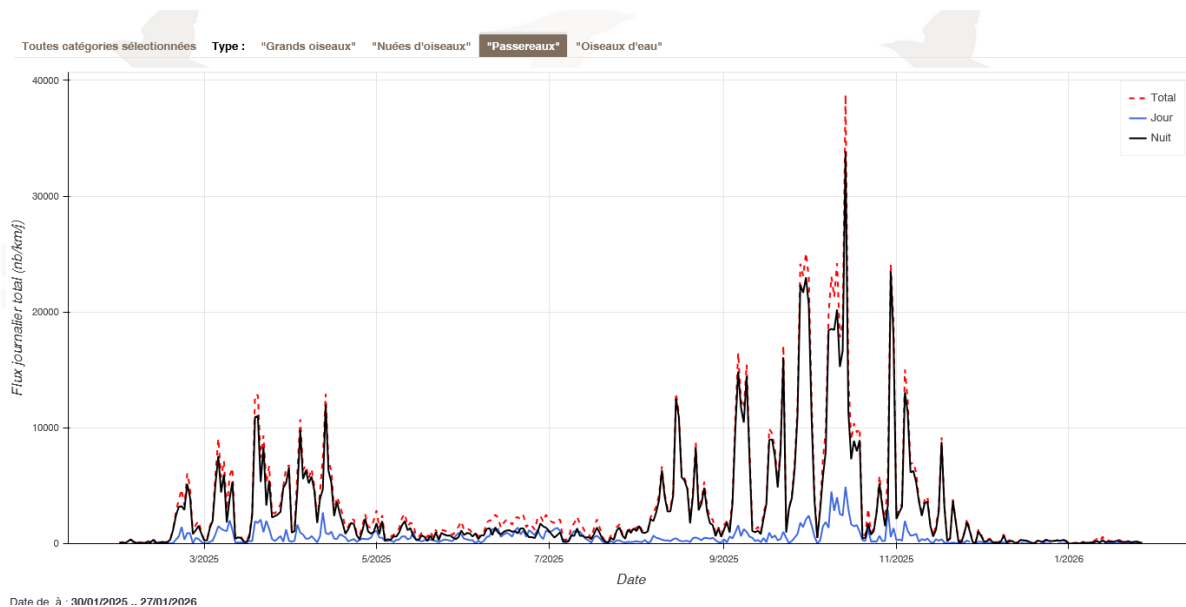
#### **RADAR ORNITHOLOGIQUE :**

Depuis deux ans, le département bénéficie de la mise à disposition par la Fédération nationale des chasseurs d'un radar ornithologique. Positionné sur le littoral le suivi et la maintenance du radar sont à notre charge.

Les données sont accessibles à tous directement sur le site internet de la FNC : <https://aerorad.chasseurdefrance.com/>

Cet outil à la pointe de la technologie nous permet de visualiser les flux, les directions et hauteurs de vol mais également l'altitude des grands groupes d'oiseaux.

Véritable source d'information pour les passionnés de migrations.



Exemple d'informations consultables sur le site « Aerorad ». Ici Flux journalier total : nombre d'individus total parmi les catégories sélectionnées par kilomètre de front et par jour.

#### **SUIVIS INDICATEURS :**

Ces suivis réalisés dans le cadre de projet de gestion des espaces naturels permettent d'évaluer la réussite des travaux réalisés en fonction du cortège d'espèces d'oiseaux présent mais également de leur densité.

Aspect primordial qui nous apporte une garantie de transparence et d'efficacité auprès des financeurs dans ce genre de dossier.

Aujourd'hui trois suivis sont réalisés dans ce cadre :

- Un sur les sagnes d'Opoul (commune de Salses le château) qui permet d'évaluer la gestion de la zone humide
- Un sur la Tourèze (commune de Latour de France) qui permet d'évaluer les mesures d'ouverture de milieu en garrigue
- Un au marais du Cagareil sur la commune de Canet en Roussillon



**Suivis des espèces d'oiseaux sur les sites de la Tourèze, des sagnes d'Opoul et de Canet en Roussillon**

### 3.2.4. Formations

#### **FORMATION SERVICES TECHNIQUES DES AUTRES FEDERATIONS :**

Précurseur sur de nombreux sujet, la FDC 66 est sollicitée par d'autres structure et notamment les fédérations pour dispenser des formations à leur personnel.

C'est le cas avec la FDC11 qui nous a sollicité pour former l'un de ses techniciens au baguage toutes espèces. Formation longue et technique qui demande une certaine assiduité, nous espérons fêter sa réussite l'année prochaine !

Le service technique prend en charge une formation sur la méthode de suivi dite STOC (Suivi temporel des oiseaux commun de France). Ette formation réservé aux techniciens de FDC sera réalisé au printemps 2026 sur la plaine du Roussillon.

#### **PORTAGE DU PROGRAMME PERSONNEL CAILLE DES BLES :**

Depuis deux ans, la FDC66 en collaboration avec la fédération régionale des chasseurs d'Occitanie et la Fédération national des chasseurs a en charge le portage du Programme de baguage Caille des blés.

Ce programme national regroupe 124 bagueurs à travers le pays et a pour objectifs d'estimer le taux de survie, apprécier les patrons de migration (origine et destination) et de dispersion des oiseaux qui transitent et/ou se reproduisent en France.

Le portage du programme comprend la gestion technique (matériels, bagueurs...), scientifique (gestion des données collectées, relation avec le muséum d'histoire naturelle de Paris) et l'animation (réunion annuelle, formation des nouveaux bagueurs...).

Les données collectées ont et vont amender les dossiers réalisés pour la mise en place des nouveaux modèles de chasse de l'espèce.



**Techniciens de fédérations formés au programme de baguage Caille des blés en mai 2025 dans le Maine et Loire par notre équipe technique.**

**Financement :** OFB / FNC (Fonds Eco Contribution Dossier CYN OBS)

**Partenariat :** ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

### 3.2.5. Gestion de sites

#### **SAGNES D'OPOUL :**

Gestionnaire opérationnel du site depuis 2019 au côté du syndicat Rivage, le site est resté grâce à un investissement sans faille des bénévoles et des équipes techniques la plus belle zone de roselière du département, malgré un contexte hydrologique catastrophique.

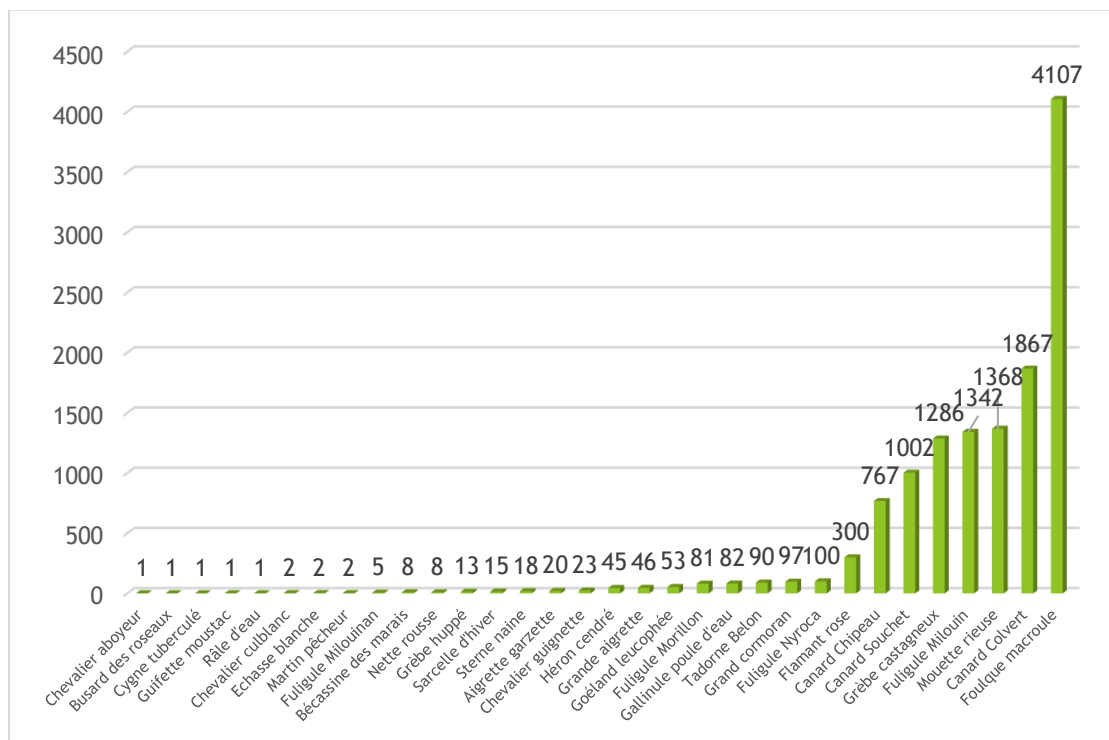
2026 sera l'année du renouvellement du document d'objectif pour le site.



**Opération d'entretien du réseau hydrologique réalisé en partenariat avec l'entreprise VAILS en février 2025**

## LAGUNAGE DU BARCARES ET DE TORREILLES :

Depuis maintenant 2 saisons, les suivis gibier d'eau (Wetland) sur les sites de lagunage du Barcarès et de Torreilles sont réalisés par la FDC66. Ces sites font partie des plus grosses zones d'hivernages et de reproduction pour le gibier d'eau sur le département.



### Cumul du nombre d'observations par espèces réalisées entre le 01/03/2024 et le 16/02/2025 sur le lagunage du Barcarès

## PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU DOCUMENT D'OBJECTIF ETANG DE CANET/SAINT NAZAIRE :

Reconnue pour ses compétences en matière de gestion d'espaces naturels et ornithologique, la FDC66 a été sollicité par le Syndicat mixte du bassin versant du réart (SMBVR) qui n'est autre que le gestionnaire de l'étang de Canet/Saint Nazaire pour la réactualisation du document d'objectif du site. Ce document oriente la gestion du site sur les 6 à 10 années à venir.



→ Suivi ornithologique réalisé dans le cadre du renouvellement du document d'objectif de l'étang de Canet/Saint Nazaire

### 3.3. Réseau Sanitaire : SAGIR

Sur la campagne 2025 le service technique de la Fédération a fait réaliser 6 autopsies dans le cadre du réseau SAGIR, par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires ou des laboratoires nationaux spécialisés.

ESPECES	Dates	Communes												
			RHDV VHD	RHDV 2 VHD	MHE	FCO	GALE	PPA	PPC	Strongylose Pulmonaire	Para Tuberculose	Pneumonie	Leishmaniose	
1 Sanglier	15 02 2025	Clara Villerach							NEG	NEG			POS	
1 Cerf	09 03 2025	Llo			NEG	NEG					POS			
1 Chevreuil	11 03 2025	Py										NEG		
1 Chevreuil	02 06 2025	Prats de Mollo				NEG					POS			
1 Lapin	05 10 2025	Claira	POS	NEG				POS						NEG
1 Cerf	02 12 2025	Sauto			NEG	NEG						POS		

\*POS : Recherches et résultats positifs

\*NEG : Recherches et résultats négatifs

Encore une fois, les analyses réalisées cette saison dans le cadre du réseau confirment l'intérêt et l'implication du monde de la chasse dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage mais également le rôle incontestable des chasseurs en tant que sentinelles de la nature.

Contrairement à l'an dernier, toutes les recherches FCO et MHE ont été négatives.

Deux cas de Strongylose Pulmonaire ont été mis en évidence sur un cerf et un chevreuil, un cas de Pneumonie sur sanglier et un cas de Paratuberculose sur cervidé.

Nous avons pu détecter également un cas de VHD combiné à de la gale sur un lapin de garenne récupéré sur le territoire de Claira.

Aucun cas de Dermatose Nodulaire n'a été signalé sur la faune sauvage, ce qui est une bonne nouvelle en ce qui concerne la transmission du virus et confirme la littérature et les connaissances actuelles.

**Le fait le plus marquant concerne l'apparition de la Peste Porcine Africaine en Catalogne, en périphérie de Barcelone.**

Nous suivons de très près cette situation avec l'ensemble des services et partenaires du réseau SAGIR au niveau National et Régional. Le service technique de la FDC a très largement participé à la mise en place de la « Cellule Départementale de Surveillance Sanitaire »

Cette cellule est composée des services de l'État (DDPP, DDTM, OFB), du Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires et de la FDC66. Plusieurs réunions se sont



tenues depuis début décembre dans les locaux de la Fédération, avec pour objectifs de faire appliquer les textes en vigueur, de travailler sur la mise en place d'un protocole afin de gérer les retours éventuels de cadavres de sangliers trouvés mort.

Mais également de mettre en place une stratégie de communication pour une plus grande vigilance et réactivité, tout en rappelant les règles de Biosécurité qu'il est nécessaire d'appliquer.

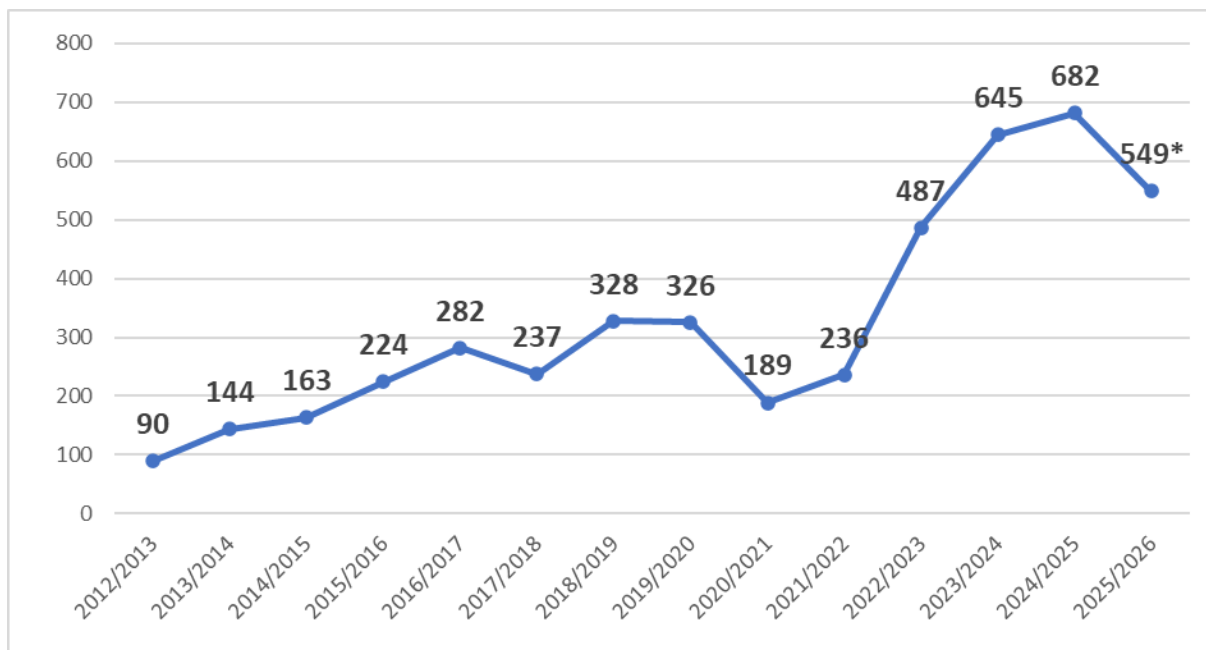
Le département reste pour le moment en niveau de vigilance 2B, ce qui implique de signaler systématiquement toute présence de cadavres de sangliers hors bord de route à la FDC66 ou à l'OFB.

Dans ce cadre depuis le mois de décembre 3 sangliers ont été récupéré et ont fait l'objet de recherches PPA / PPC, qui se sont toutes avérées négatives.

### 3.4. Valorisation de la venaison

#### **BILAN FILIERE VALORISATION DE LA VENAISON SAISON 2025/2026 :**

43 adhérents à la filière venaison : 39 ACCA, 2 chasses privées affiliées, 1 structure commerciale et l'association des Louvetiers



#### **Evolution du nombre de dépôts (toutes espèces confondues) depuis le lancement de la filière**

\* Comme les saisons passées, le nombre de dépôt est arrêté à fin janvier pour pouvoir réaliser le bilan. Les dépôts supplémentaires sont rajoutés par la suite sur le graphique de l'année précédente (pour rappel le bilan fin janvier 2024/2025 affichait 591 dépôts).

Espèce	Carcasses déposées	Saisies totales	% de saisies totales / dépôts
Chevreuril	16 (- 41%)	1	6%
Cerf	244 (+7%)	22	9%
Sanglier	289 (- 15%)	26	9 %
<b>TOTAL</b>	549 (- 7%)	50	<b>9.1 %</b>

Détails des saisies totales réalisées pour la saison 2025/2026

Comme la saison passée, nous notons une augmentation du nombre d'adhérents à la filière et en parallèle une diminution de 7 % du nombre de dépôts de carcasse pour cette saison. Cette diminution reflète en partie, le sérieux et l'implication des adhérents.

Nous constatons à nouveau une diminution générale des saisies (totale et partielle), ce qui permet d'avoir un volume de venaison valorisée équivalent à celui de la saison passée avec moins de carcasses déposées.

**Nous ne pouvons que vous féliciter du sérieux réalisé dans le cadre de cette filière !**

Malgré quelques difficultés techniques en ce qui concerne le ramassage que nous nous efforçons d'améliorer, la saison s'est déroulée sans encombre.

Dans les saisies qui perdurent, la grande majorité sont liées aux balles de panses ou aux souillures d'origines digestives. Au-delà des souillures d'origines digestive qui confirment une mauvaise éviscération des carcasses, nous allons réaliser au travers notre charte venaison une note technique complémentaire permettant de répondre aux attentes des services vétérinaires (qui se basent uniquement sur les points d'entrées et sorties des balles) en ce qui concerne les balles dites de panse.



## 4. COMMUNICATION

Plusieurs outils journalistiques sont actionnés pour répondre à tous les besoins informationnels de la Fédération :

- Rédaction de documents - Newsletters - Communiqués - Dépêches - Communiqués et Dossiers de presse
- Réalisation d'interviews rédactionnelles ou filmées
- Réalisation de films ou de podcasts
- Animation de réunions - table rondes - colloques
- Organisation d'événements - Assemblée générale - Thématiques (ex: journées venaison...)
- Conseils en relation presse et gestion de crise

Le rythme de mobilisation est toujours fonction de la demande fédérale dont nous gardons toujours la maîtrise.

### Bilan 2025/2026 :

<b>6 NEWSLETTERS</b>	<b>36 SUJETS TRAITÉS</b> : plus de 90 pages d'informations et d'actualités
<b>1 NEWSLETTER SPÉCIALE AG 2025</b>	<b>19 PAGES</b> : L'Assemblée Générale découpée en 30 thématiques > 1 lien par thématique vers l'extrait vidéo de l'AG correspondant
<b>9 COMMUNIQUÉS SPÉCIAUX</b>	• Arrêté Tourterelle Des Bois • Chasse Adapt 2025 • Consultation Publique Aout 2025 • Election Chambre Agri • Manifeste Pour La Chasse • Peste Porcine • Fête De La Chasse Prats_De_Mollo - 6 Juillet 2025 • Salon Terroir Parc Expo Perpignan
<b>SUIVI D'ACTUALITÉ</b>	<b>PUBLICATIONS RÉSEAUX 35 Thématiques</b> : plus de 100 Posts uniquement sur réseau Facebook, Instagram et Twitter

### Bilan réseaux sociaux :

<b>FACEBOOK</b>	- 2900 abonnés (+2000 en un an) - 136 publications - 297 861 vues
<b>YOUTUBE</b>	- 905 abonnés - 26 vidéos mises en ligne - 31 664 vues Total depuis son origine : 307 films et 276.600 vues
<b>X (TWITTER)</b>	- 836 abonnés - 32 publications - 790 vues
<b>INSTAGRAM (Nouveauté)</b>	- 129 abonnés - 104 publications - 1361 vues

## 5. PARTIE FINANCIERE

### 5.1. Compte de résultats / Bilan



In Extenso

## ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ

ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

2

Page 1

## Ressources associatives

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Concours publics et subv. d'exploitation	406 218 €	488 825 €	-16,9%	
Cotisations des adhérents	831 278 €	853 525 €	-2,6%	
Utilisations des fonds dédiés	Eco contribution 97 729 €	23 178 €	+321,6%	
<b>Total des ressources</b>	<b>1 335 225 €</b>	<b>1 365 528 €</b>	<b>-2,2%</b>	

Subventions obtenues : N N-1  
 Subvention autres qu'éco contribution : 182 443 € 247 153€  
 Biodiversité : éco-contribution : 103 821 € 121 719 €  
 Perequation : 73 K€, Cplt reforme 23K€ et Compensation permis 24K€ = IDEM N-1/N-2/N-3  
 Cotisation des adhérents : cot solidarité territoire 30€

3

## Activité globale

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Ressources associatives	1 335 225 €	1 365 528 €	-2,2%	
Ventes de marchandises	4 320 €	5 211 €	-17,1%	
Production vendue	Plan de chasse (bracelets) 200 462 €	227 592 €	-11,9%	
Prestations vendues	127 882 €	130 062 €	-1,7%	
<b>Activité globale</b>	<b>1 667 889 €</b>	<b>1 728 393 €</b>	<b>-3,5%</b>	

Ventes de marchandises :  
 Baisse des ventes de sac venaison  
 Prestation vendu  
 Contribution territoriale des ACCA : -20 K sur 06/2025 contre +10K€ en 06/2024

4

## Charges de fonctionnement



5

## Charges externes (Détail)

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Fournitures consommables	92 003 €	83 952 €	+8 051 €	+9,6%
Locations, Charges locatives	43 194 €	44 484 €	-1 290 €	-2,9%
Entretien, Réparations	57 330 €	55 618 €	+1 712 €	+3,1%
Primes d'assurance	17 048 €	23 418 €	-6 370 €	-27,2%
Personnel extérieur	500 €	913 €	-413 €	-45,2%
Intermédiaires et honoraires	63 677 €	55 981 €	+7 696 €	+13,8%
Informations et communications	59 798 €	63 560 €	-3 762 €	-5,9%
Transports	982 €	275 €	+707 €	+257,1%
Déplacements, Réception	50 887 €	51 861 €	-974 €	-1,9%
Frais postaux, Télécom.	16 571 €	16 233 €	+338 €	+2,1%
Frais bancaires	4 603 €	5 254 €	-651 €	-12,4%
Autres services extérieurs	33 560 €	37 885 €	-4 325 €	-11,4%
<b>TOTAL</b>	<b>440 152 €</b>	<b>439 432 €</b>	<b>+720 €</b>	<b>+0,2%</b>

6

## Points sensibles

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Indemnités degats	175 670 €	108 239 €	+67 431 €	+62,3%
Achats d'études prests de ser	15 671 €	27 458 €	-11 787 €	-42,9%
Achats plan de chasse+marquage	40 063 €	25 489 €	+14 574 €	+57,2%
Achats divers chantier+pieges	11 644 €	13 154 €	-1 510 €	-11,5%
Subventions accordées (cloture)	92 886 €	104 981 €	-12 095 €	-11,5%

7

## Eco-contribution

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Achats etudes prest de service	15 048 €	2 500 €		
Petit équipement	9 716 €	2 873 €	+238,2%	
Frais de déplacement	5 150 €	0 €		
Frais de communication	660 €	0 €		
Salaires	50 891 €	16 548 €	+207,5%	
Charges sociales	16 264 €	2 608 €		
Fonds dédiés - Restant à réaliser	0 €	71 549 €		
Suvention biodiversité	0 €	-72 899 €		
Report de fonds dédiés N-1	-97 729 €	-23 179 €	+321,6%	
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

8

## Synthèse des charges de personnel

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
<b>Salaires bruts</b>	<b>550 416 €</b>	<b>489 164 €</b>	<b>+61 252 €</b>	<b>+12,5%</b>
Charges sociales	264 820 €	229 879 €	+34 941 €	+15,2%
<b>Taux de charges sociales</b>	<b>48,11%</b>	<b>46,99%</b>	<b>+1,1</b>	
Autres charges du personnel	7 158 €	13 846 €	-6 688 €	-48,3%
Intérimaires	500 €	913 €	-413 €	-45,2%

Masse salariale : départ à la retraite de Mr Tibie + Licenciement Mme Jimenez Laure / provision

Autres charges de perso : Prime Pvr d'achat 6K€ - N-1 11K€

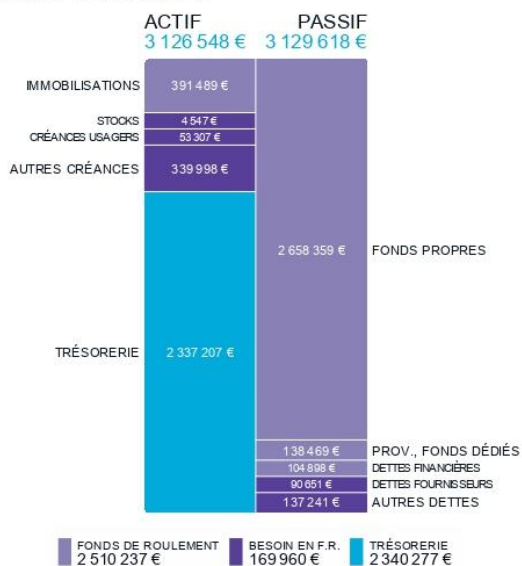
9

## Résultat de l'exercice

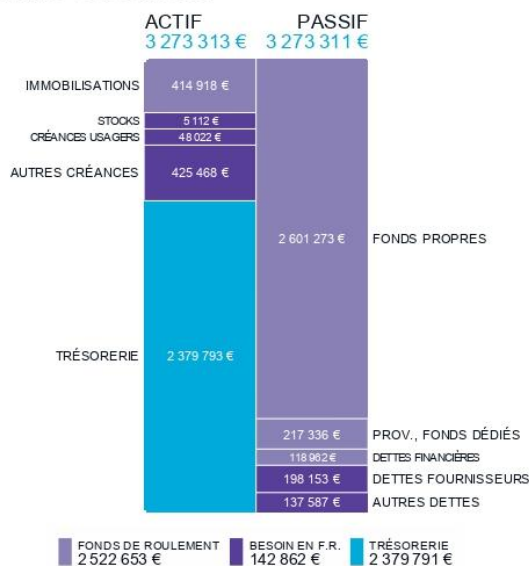


10

**BILAN AU 30/06/2025**



**BILAN AU 30/06/2024**



**BEDOS ACB**

## 5.2. Budget Prévisionnel 26/27

# BUDGET PREVISIONNEL\* 2026/2027

\*Susceptible d'amendement

### LES RECETTES ATTENDUES

TIMBRES	Timbre fédéral Standard	106,31 €
	Temporaire 9 jours	53,16 €
	Temporaire 3 jours	26,58 €
ADHESION TERRITORIALE		200 €
VALIDATION DEPARTEMENTALE TOUT GIBIER	En attente de l'arrêté ministériel relatif à la redevance cynégétique et de la validation des tarifs, lors de l'AG de la FNC.	171,34 €
VALIDATION NATIONALE TOUT GIBIER		228,98 €
CONTRIBUTION TERRITORIALE SOLIDAIRE DEPARTEMENTALE (CTSD)	A charge de tout chasseur adhérent ou invité titulaire d'une Validation. A verser au détenteur du droit de chasse, contre le CPU.	30€ ↓ <b>25 €</b>
CONTRIBUTION TERRITORIALE RESPONSABLE DEPARTEMENTALE (CTRD)		0€ MIN 1000€ MAXI
BRACELETS PLAN DE CHASSE	Retour à la remise de 40% sur le plan triennal (2024-2027)	Application abattement 40%
RESPONSABILITÉ CIVILE INDIVIDUELLE = Tarif Assurance		inchangé

Pour la période 2025-2026, nous avons établi un prévisionnel à l'équilibre, de 1 680 963 €.

Le budget 2026-2027, s'équilibre pour 1 643 670 €, soit inférieur de 2,22 %

#### POINTS IMPORTANTS

##### Charges :

- Diminution des frais de carburant, liée à une optimisation des déplacements
- Provision importante pour les différents contentieux en cours
- Changement d'opérateur téléphonique, baisse du coût des forfaits de 50%
- Augmentation des assurances auto de **28%** (en partie liée aux véhicules neufs)

##### Produits :

- **Dégâts : baisse de la CTSD de 30 à 25 €**
- Intégration du dernier versement de l'aide de l'État à l'indemnisation des dégâts
- Les fonds alloués aux projets de l'écocontribution ont été calculés au plus juste
- Ajout de la revente de l'électricité produite par nos panneaux solaires
- Mesure compensatoire : +2340€/an de l'entreprise VALECO pour le suivi faunistique réalisé par le service technique de la fédé

# ASSEMBLEE GENERALE 2026

## Menu

*Préparé par Le Clos des Lys*

Foie Gras de Canard Français Mi- Cuit, Chetney de Cerises de Céret en Pickles,  
Gateau d'Épices

\*

Suprême de Volaille Façon Ballotine au Miso,  
Velouté au Byrrh  
et Riz Pilaf

\*

Croustillant de Grué Gianduja, Mousse au Chocolat Cémoi,  
Bavaroise de Framboises

\*

Vins et café inclus

# REPAS DE CLOTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE 2026

Afin d'éviter de compter sur des personnes qui ensuite ne viendraient pas au repas, la contribution de chaque participant et de ses invités éventuels devra être réglée par chèque avant **le 1 avril 2026**.

Il est précisé que les frais de participation à l'Assemblée générale engagés par les Présidents d'associations peuvent être remboursés par leur association (rubrique : frais de fonctionnement et dépenses diverses). Seuls les congressistes ayant payé le repas seront admis dans la salle. Un contrôle sera effectué.

**Le repas sera servi assis (table de 10) au Palais des Congrès de Perpignan.**



## BULLETIN DE PARTICIPATION AU REPAS

Monsieur (Nom, prénom).....

Président (e) de l'ACCA -AICA-Chasse Gardée Affiliée (1)

de.....

ou Adhérent de la Fédération des Chasseurs

RESERVE.....repas

Ci-joint chèque de :

36 euros x..... nombre de participants = ..... euros

### TRES IMPORTANT

Le chèque (ordre : FDC 66) et le présent bulletin de participation devront parvenir au siège fédéral avant le **1 avril 2026** - date limite.

**Ne seront admis dans la salle que les Présidents, leurs représentants et leurs invités éventuels dont la participation aura été adressée par chèque au secrétariat avant la date ci-dessus.**

(1) Rayer la mention inutile